

AIVI se bat : Politiques ou religieux, tous les pouvoirs doivent lutter contre l'inceste en affirmant son interdit fondamental. « L'Église doit prendre en compte la question de l'inceste »

Pédopornographie .Viols. Incestes

Publié par: Walda Colette Dubuisson

Publié le : 11-11-2017

11/11/2017 : : (AIVI : INCESTE)L'amnésie traumatique et comment on en sort: le témoignage de Mie Kohiyama : « Deux minutes après m'être allongée sur le divan, j'ai revécu la scène »
Témoignage. Pour survivre au traumatisme des viols dont elle fut victime, Mie Kohiyama les a enfouis dans son inconscient. Jusqu'à ce qu'ils ressurgissent, trente-deux ans plus tard.

24:03/2014:Chargée de communication de l'Association internationale des victimes de l'inceste, Claire Millet revient sur la nomination par le Vatican de la pédopsychiatre Catherine Bonnet au sein de la commission pour la protection des mineurs.

Le pape installe une commission pour la protection des mineurs

Un nouvel outil dans la lutte contre les crimes pédophiles

La Croix : Quels sont les liens entre Catherine Bonnet et votre Association internationale des victimes de l'inceste (AIVI) ?

Claire Millet : La pédopsychiatre Catherine Bonnet, qui vient d'être nommée au sein de la commission pour la protection des mineurs qui sera dirigée par le cardinal Sean O'Malley, n'est pas membre de notre association, qui est une association de victimes, mais nous sommes très proches. Elle a déjà participé à certaines de nos formations. Elle se consacre plutôt à défendre la cause des médecins qui signalent à la justice des cas d'inceste.

Elle-même a subi des représailles pour cette raison, a été radiée de l'Ordre des médecins et a dû s'expatrier. Elle est ensuite revenue en France et a même été décorée de la Légion d'honneur, mais sa carrière en a pris un coup. Elle n'est pas spécialement catholique ni chrétienne mais se consacre fondamentalement à la défense de la cause des enfants.

Pourquoi, à votre avis, le Vatican a-t-il souhaité nommer une spécialiste de l'inceste dans cette commission, alors que le problème au sein de l'Église est davantage celui de la pédophilie ?

C.M. : D'abord parce que de nombreux auteurs d'actes pédophiles ont eu un problème incestuel dans leur enfance. En France, le phénomène est encore tabou, le terme d'inceste n'existe pas dans la loi. Mais les Canadiens notamment et les Anglo-saxons en général sont plus avancés dans leurs recherches. Ils ont montré qu'en plus du suicide, de l'alcoolisme etc., l'inceste est à l'origine de beaucoup de déviations sexuelles, dont la pédophilie.

Par ailleurs, je pense que l'Église a plutôt montré l'exemple ces derniers temps en essayant

d'éradiquer ce phénomène en son sein, mais qu'il faudrait désormais parler beaucoup plus de la pédophilie au sein de la famille. Les actes pédophiles commis par des prêtres sont l'arbre qui cache la forêt. Un sondage IPSOS que nous avons commandé estimait à deux millions le nombre des victimes d'inceste en France, dont 1/3 d'hommes, soit 3 % de la population de notre pays...

Que changerait la mention de l'inceste dans la loi ?

C.M. : Aujourd'hui, l'inceste est assimilé au viol alors que la problématique est complètement différente : un enfant violé va trouver de l'aide auprès de ses parents, alors qu'un enfant victime d'inceste sera toute sa vie confronté à son agresseur et s'il le dénonce, sera accusé d'avoir mis sa famille par terre.

En 2010, le Conseil constitutionnel a invalidé les dispositions de la loi du 8 février 2010 « tendant à inscrire l'inceste commis sur les mineurs dans le code pénal et à améliorer la détection et la prise en charge des victimes d'actes incestueux » en estimant que la notion de « famille » n'était pas assez précisément définie. Et tout récemment, la ministre déléguée aux droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem, a voulu introduire cette notion dans sa loi sur l'égalité homme-femme mais les parlementaires de droite comme de gauche se sont rendu compte qu'elle exigerait un projet de loi à elle toute seule. À l'AIVI, nous entendons souvent dire que l'inceste est un interdit fondamental et qu'il est inutile d'en dire davantage. Mais c'est faux : le meurtre est aussi un interdit fondamental et pourtant il est nommé dans la loi. L'inceste n'apparaît jamais non plus dans les textes de l'Église. Je pense que celle-ci, en raison de sa parole éthique, est la plus à même de se prononcer à ce sujet.

Que fait votre association pour faire avancer cette cause ?

C.M. : Les 5 et 6 février 2014, je me suis rendue à Rome avec le P. Éric de Clermont-Tonnerre, o.p., pour présenter le témoignage de Pascale Devos « La cause de l'inceste » (publié aux éditions du Cerf). Nous avons rencontré Mgr Jean Laffitte, secrétaire du conseil pontifical pour la famille, Flaminia Giovanelli, du conseil pontifical Justice et Paix, et le P. Jose Funès, à la congrégation pour la doctrine de la foi. À chaque fois, nous avons montré l'importance de la question de l'inceste dans la question de la pédophilie.

L'Église, qui défend la famille, doit la prendre courageusement en compte. Les évêques de France, à qui nous avons également envoyé l'ouvrage de Pascale Devos, s'en préoccupent : une trentaine d'entre eux nous ont répondu en nous assurant que le sujet figurerait parmi ceux qui seront traités lors du prochain Synode sur la famille en octobre 2014 à Rome.

A-B.H.

Le pape installe une commission pour la protection des mineurs

La nouvelle commission pontificale qu'avait annoncée le cardinal O'Malley comprend quatre femmes, dont la pédopsychiatre française Catherine Bonnet.

Annoncée par le cardinal américain, Sean O'Malley, le 5 décembre dernier à la presse, la « commission pontificale pour la protection des mineurs » commence à prendre forme. Le Saint-Siège a annoncé samedi 22 mars une première composition de cette structure destinée en particulier à

prévenir les abus sexuels sur enfants, dont le scandale a éclaboussé toute l'Église catholique ces dernières années.

Quatre femmes nommées

Outre le cardinal O'Malley, connu pour son combat contre la pédophilie dans son diocèse de Boston, la nouvelle commission comprend des spécialistes de la maltraitance d'enfants, dont la pédopsychiatre française Catherine Bonnet, qui a notamment travaillé auprès de femmes et d'enfants lors des conflits armés en Croatie et au Rwanda. Elle est l'auteur de plusieurs livres sur le sujet, dont « Enfances Interrompues par la guerre » (1994, Bayard éditions).

Au total, sur les huit membres actuels de la commission, quatre sont des femmes laïques. Outre Catherine Bonnet, il y a Marie Collins, une Irlandaise ayant été abusée par un prêtre dans un pays durement touché par ce scandale, Sheila Hollins, une psychiatre britannique membre de la Chambre des Lords, et l'ancienne premier ministre polonaise et spécialiste des droits de l'homme Hanna Suchocka. Ces nominations forment la première traduction concrète de la volonté, exprimée par le nouveau pape, de promouvoir des femmes à de hautes responsabilités dans l'Église.

Forte présence aussi de religieux

La composition de la commission se caractérise aussi par une forte présence de religieux. Le pape, lui-même jésuite, y a nommé deux autres jésuites, dont son compatriote et ancien élève P. Humberto Miguel Yanez, professeur de théologie morale à la Grégorienne (université jésuite de Rome), et le père allemand Hans Zollner, psychothérapeute. Le cardinal O'Malley est, pour sa part, un religieux capucin, ordre de la famille franciscaine.

La présence d'un canoniste, le professeur italien Claudio Papale, rappelle que cette commission aura aussi pour tâche de faire valoir les « devoirs et responsabilités civils et canoniques » et les règles de discipline envers les offenseurs, comme l'a indiqué le directeur de la salle de presse du Saint-Siège, P. Federico Lombardi dans un communiqué. « Le développement des meilleures pratiques (pour la protection des mineurs, NDLR) telles qu'elles ont émergé dans les sociétés » figure aussi parmi les missions de cette commission.

Un nouvel outil dans la lutte contre les crimes pédophiles

Sa structure complète et sa mission précise restent toutefois encore à compléter. Le « groupe initial » annoncé ce 22 mars devra notamment donner « les noms de candidats additionnels, spécialement d'autres continents et pays », précise le communiqué du Vatican. Ce souci de représentation géographique se retrouve dans les autres réformes entreprises par le pape argentin. Si la commission se trouve actuellement paritaire hommes/femmes, rien ne l'engage à évoluer de la sorte.

Dans l'immédiat, ce nouvel organe dans l'Église s'inscrit dans les efforts de lutte contre les crimes pédophiles menés en particulier par Benoît XVI. Sa création survient à un moment où l'attente des associations de victimes reste vive à l'égard du Vatican, comme le rapport du comité des droits de l'enfant des Nations unies s'en était fait durement l'écho le mois dernier. « L'Église catholique est peut-être la seule institution publique à avoir agi avec transparence et responsabilité. Aucune autre n'a fait plus », avait réagi le pape François dans une interview au Corriere della Sera publiée le 5 mars dernier.

Sébastien Maillard (à Rome) : <http://www.la-croix.com/>

11/11/2017 : (AIVI : INCESTE)L'amnésie traumatique et comment on en sort: le témoignage de Mie Kohiyama : « Deux minutes après m'être allongée sur le divan, j'ai revécu la scène »
Témoignage. Pour survivre au traumatisme des viols dont elle fut victime, Mie Kohiyama les a enfouis dans son inconscient. Jusqu'à ce qu'ils ressurgissent, trente-deux ans plus tard.

Il y avait bien des signes de mal-être, comme ces troubles alimentaires survenus à l'adolescence, mais aucun souvenir d'une quelconque agression sexuelle. Plutôt une « course en avant », un « malaise insidieux », et une existence consacrée au travail, se rappelle Mie Kohiyama. Puis, à la fin de 2008, il y a eu ce « choc émotionnel » lié à une rencontre avec une femme.

La journaliste doit alors faire face à « une explosion de souvenirs très précis liés à la petite enfance » : « Je me voyais au parc en train de jouer aux billes, je me souvenais tout à coup de poèmes que j'avais appris à l'école. C'était presque cinématographique. Je n'ai pas compris ce qu'il m'arrivait. »

Comme de nombreuses victimes de viol, Mie Kohiyama, âgée aujourd'hui de 45 ans, a subi ce qu'on appelle une amnésie traumatique, une période pendant laquelle elle n'a pas eu conscience des violences qu'elle avait subies. Jusqu'au réveil, qui fut brutal.

« Déstabilisée » par ces images qui surgissent de son esprit, la jeune femme décide, en janvier 2009, d'aller voir un hypnothérapeute. « Deux minutes après m'être allongée sur son divan, j'ai hurlé le surnom de mon agresseur et revécu une scène de viol, mais à la hauteur d'un enfant de 5 ans. » Prise d'une panique « terrible et abominable », elle tente les jours suivants de « refermer le couvercle ». Mais c'est trop tard, la « boîte de Pandore » est ouverte. Tout revient. Les scènes de viol et ces flashes de plus en plus intenses. « Je revivais puissance dix toutes les émotions que j'avais ressenties enfant. »

A l'époque, âgée de 37 ans, Mie Kohiyama a pourtant cette sensation étrange de se retrouver « dans le corps d'une enfant de 5 ans ». Son « premier réflexe », appeler sa mère pour qu'elle écrive à son « agresseur » et « lui demande des explications ». Les trois lettres envoyées sont restées sans réponse.

« J'étais persuadée qu'il allait me tuer. D'ailleurs, je me suis souvenue qu'au moment des faits, il m'avait menacée pour que je me taise. »

En 2011, Mie Kohiyama décide de porter plainte. Lors de sa déposition, elle raconte aux policiers avoir été violée par un cousin éloigné lorsqu'elle avait 5 ans. Il en avait, lui, 39. Mais, malheureusement, les faits, qui se sont déroulés en juillet 1977, sont prescrits depuis vingt-quatre ans. Lors de son audition, l'homme reconnaît pourtant bien les nombreux détails donnés par la victime -- « la gourmette qu'il portait au poignet gauche », « sa barbe en collier et sa moustache », « la couleur de son survêtement » --, mais il nie.

Une méthode pour soigner les vétérans du Vietnam

L'affaire est classée sans suite. En décembre 2013, décidée à obtenir justice, la jeune femme saisit la Cour de cassation, en vain. « C'était la première fois en France, rappelle-t-elle, qu'une victime de viols demandait la révision du délai de prescription sur la base de l'amnésie traumatique. »

Son combat judiciaire dans l'impasse, Mie Kohiyama décide d'entreprendre une thérapie. D'abord hospitalisée dans une clinique, elle est suivie avec la méthode EMDR (Eye-Movement Desensitization and Reprocessing, désensibilisation et retraitement par les mouvements oculaires), une approche de psychothérapie développée aux Etats-Unis dans les années 1980 par Francine Shapiro pour soigner les vétérans du Vietnam victimes de stress post-traumatique. Grâce à cette technique et au travail avec la psychiatre Muriel Salmona, Mie Kohiyama se sent, aujourd'hui, plus « apaisée » : « J'arrive à maîtriser certaines choses, même s'il y a des résurgences de la mémoire traumatique. »

Il y a quelques mois, la journaliste est retournée sur les lieux du crime, une première en quarante ans. Mais cela n'en était pas moins « terrible ». Quand elle s'est approchée de la venelle, située à gauche de la maison de sa grand-tante, où elle avait, cet été-là, passé les vacances, elle a revécu son premier viol, une fellation. Puis, les trois autres survenus en une seule journée « dont un extrêmement brutal », glisse-t-elle avec pudeur.

En 2015, Mie Kohiyama a témoigné sous le pseudonyme de Cécile B. dans un livre intitulé Le Petit Vélo blanc. Celui qui était posé contre le mur de la ruelle lorsque son violeur est passé à l'acte.

Le Petit Vélo blanc, Cécile B., Calmann Lévy, 2015, 300 pages.

En savoir plus sur <http://www.lemonde.fr/societe/articlehtml#TbzGObPO6J4YbjEO.99>